

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la LOZERE

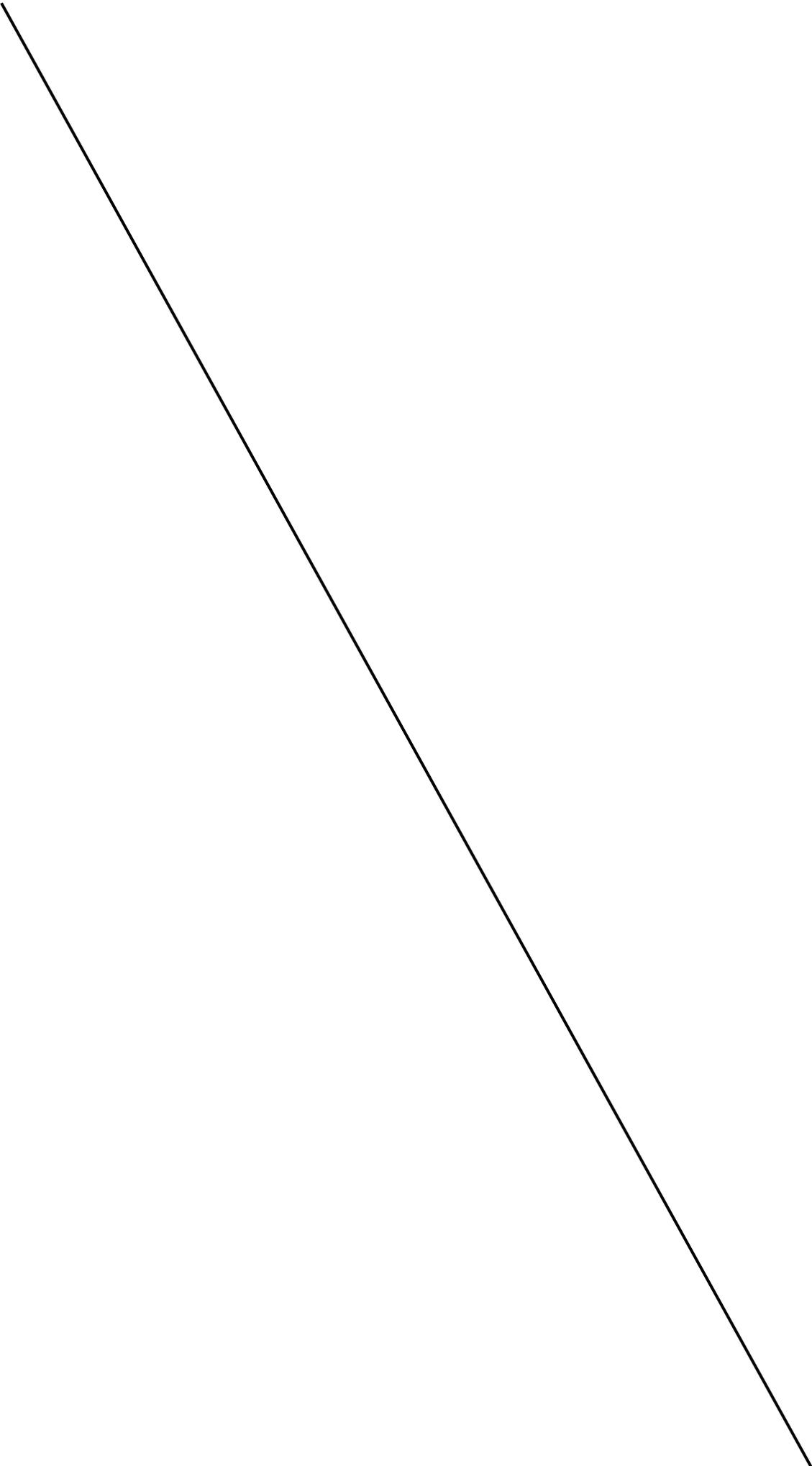
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CEVENNES AU MONT LOZERE
en mairie – 48220 ST MAURICE DE VENTALON

Séance du 14 DECEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR

- Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 23 novembre 2011,
- Avis sur l'avant-projet de la charte du Parc National des Cévennes
- Point sur les autres projets en cours
- Questions diverses



Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| présents : | 11 |
| ayant pris part à la délibération : | 11 |

Séance du mercredi 14 décembre 2011

L'an deux mille onze et le quatorze décembre à 17 heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Albert DOUCHY (Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Sophie PANTEL (Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORSON LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Marc GOURDON (St Frézal de Ventalon).

Absents excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Mathias CORNEVAUX (St Maurice de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Alain Ventura a été nommé secrétaire de séance

Objet : Délibération modificative section de fonctionnement

Après avoir reçu l'état de notification des services fiscaux et les montants de dotation de compensation liés à la réforme de la taxe professionnelle, la communauté de communes perçoit une Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) nette de 164 €. Elle doit participer au fond de garantie individuelle de ressource (GIR) pour 7 895 €. La GIR doit être reversée à l'Etat afin de garantir une part de ressources aux communes perdantes de la réforme (système de péréquation). Un mandat sera émis au compte 739116, compte qui n'avait pas été créé lors du vote du budget 2011.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide de créer ce compte en dépense de fonctionnement par délibération modificative ci-dessous et autorise le Président à établir le mandat correspondant.

| Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement |
|--------------------------------------|--|
| Création du compte 739116 : + 7895 € | Au 7311 : - 3919 € Au 758 : - 405 € Au 7713 : - 3571 € |
| Total : + 7895 € | Total : - 7895 € |

Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 novembre 2011 ayant le même objet

Ainsi fait et délibéré, le 14/12/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.